

VAL DE GASCOGNE
SOCIÉTÉE COOPÉRATIVE AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 28 Chemin de Mouchac 32390 SAINTE-CHRISTIE
RCS AUCH 382 063 717

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 06 DÉCEMBRE 2024

.....

SIXIEME RESOLUTION – Renouvellement du quart sortant du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs suivants arrivent à expiration avec la présente Assemblée :

- EARL BOISON représentée par Monsieur Julien BOISON ;
- EARL DE BROCAILLES représentée par Monsieur Jérôme ADOUE ;
- EARL DU CAP DE LA PLANTE représentée par Monsieur François DESPAX ;
- EARL DE SOULES représentée par Monsieur Sébastien CALVET ;
- EARL DE PINGAU représentée par Monsieur Jean-Louis ANTONIAZZI ;
- EARL DUTOUR représentée par Monsieur Jérémy DUTOUR ;
- Monsieur FOURMENT Henri.

Elle prend acte que l'ensemble de ces Administrateurs sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à l'exception de l'EARL BOISON représentée par Monsieur Julien BOISON.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028, l'ensemble des Administrateurs demandant le renouvellement de leurs mandats.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION – Démission d'Administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de la SCEA ACETI représentée par Monsieur Sébastien ACETI à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que Monsieur Bernard DAUBERT, représentant permanent de l'EARL D'EN BACQUE, Administrateur, a atteint la limite d'âge prévue dans les statuts, prend acte de sa démission de son mandat d'Administrateur à compter de la présente assemblée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION - Nomination d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- L'EARL MONCASSIN représentée par Monsieur Jérôme MONCASSIN sis à SAMATAN (32130) en remplacement de l'EARL D'EN BACQUE, représentée par Monsieur Bernard DAUBERT.

Pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Et,

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur :

- Monsieur Cédric BARON, à Quartier Moutique 31430 MONTTOUSSIN,

Pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

.....

SEIZIEME RESOLUTION – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, de transmission à l'autorité d'agrément et de façon plus générale toutes autres formalités qu'impliqueraient les présentes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT
Monsieur Cédric CARPENE

